Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56	*Vote(s) pour : 36*
Délégués présents : 32	*Vote(s) contre :0*
Absents : 24	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 02 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 15 octobre 2026

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-01-1510 : Installation de Monsieur Eric LUCAS en qualité de Délégué Titulaire pour l'Euro-Métropole de Metz en remplacement de Madame Corinne FRIOT

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 18 mai 2026 du Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) désignant Madame Corinne FRIOT en qualité de Déléguée Titulaire pour l'Euro-Métropole de Metz,

VU le courrier du 19 mai 2026 de Madame Corinne FRIOT, Déléguée Titulaire au Comité syndical du Syndicat mixte du SCoTAM faisant part de son souhait de ne plus siéger au Syndicat mixte du SCoTAM,

VU la délibération du Conseil Métropolitain de l'Euro-Métropole de Metz du 26 mai 2026 désignant Monsieur Eric LUCAS en qualité de représentant titulaire de l'Euro-Métropole de Metz au Syndicat Mixte du SCoTAM en remplacement de Madame Corinne FRIOT,

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir au poste devenu vacant en remplacement de Madame Corinne FRIOT,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Eric LUCAS en qualité de Délégué Titulaire de l'Euro-Métropole de Metz au Syndicat mixte du SCoTAM.

Pour extrait conforme
Longeville-lès-Metz, le 15 octobre 2026

Le Président
Monsieur Philippe GLESER

Secrétaire de séance

Syndicat Mixte DU SCOTAM